

*Reims.* On avait soutenu dans les thèses de Reims, qu'elle était sortie saine et sauve des plus fortes épreuves, et qu'elle n'était pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eût ajouté qu'il n'y avait rien de plus constant dans la doctrine de saint Augustin que la prédestination tout à fait gratuite, l'archevêque irrité contre le défenseur de la science moyenne, le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire était un dogme de foi. » (1)

Cette censure blessait trop la logique pour ne pas susciter des contradicteurs. Les Pères Quesnel et Gerberon, qui se trouvaient atteints comme jansénistes, répondirent au prélat avec esprit et malice. On l'accabla de satires en prose et en vers. M. de Reims, dans son ordonnance, avait attaqué la mémoire d'un prêtre nommé Maurolicus. Il parut aussitôt sous le nom de Maurolique, un pamphlet écrit avec une verve singulière. « L'auteur avance que bien des gens lui ont soutenu que l'autorité de M. de Reims mise en balance avec celle de Maurolicus, serait en danger d'avoir le dessous ; mais Dieu sait, ajoute-t-il, en poussant la raillerie jusqu'où elle peut aller, comme je leur fermais la bouche. Maurolicus, disaient-ils, était un savant homme et fort considéré dans son temps ; et M. l'archevêque de Reims, leur répondais-je, est le premier Pair de France et fort redouté dans son diocèse. Maurolicus, poursuivaient-ils, était un homme d'une piété édifiante et d'une conduite très-régulière ; et M. l'archevêque de Reims, repartais-je, est commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et Maître de la Chapelle du Roi. Maurolicus, ajoutaient-ils, était un homme de qualité de l'ancienne maison de Marulles ; et M. l'archevêque de Reims, répliquais-je, est proviseur de Sorbonne. A cela, Monseigneur, ils n'avaient pas le mot à dire. » (1)

Dieu, par cette science, avant d'avoir rien déterminé de l'avenir, connaît à quoi la volonté des créatures intelligentes se porterait, si elles se trouvaient en telles ou telles circonstances, ou qu'elles fussent aidées de telles ou telles grâces.

(1) *Hist. de l'Église*, par Beraud-Bercastel, t. 9, p. 387 et suiv. Voir aussi les Mémoires de d'Avrigny.

(1) D'Avrigny, *Mém., chron. et dogm.*, t. 2, p. 254.